

**Sujet :** [INTERNET] Avis individuel Enquête publique Parc photovoltaïque Cavalerie

**De :** Alain HARDY <alain.hardy5@wanadoo.fr>

**Date :** 15/09/2020 22:50

**Pour :** pref-enquete-solairelacavalerie@aveyron.gouv.fr

Enquête publique : Avis individuel concernant le projet de parc photovoltaïque de la commune de la Cavalerie

La surface de 8 ha de pelouse sèche concernée sur Larzac pose à mon sens un réel problème. Si ce terrain correspond à une délaissée d'autoroute il n'en n'a plus l'air. Peut-être sur certains endroits ou l'on peu deviner effectivement que le sol à été remué. Sur la presque totalité (95%) de la surface on peu a une végétation typique du causse nu environnant. Seul quelques buissons de ronce, églantiers et pruneliers éparses, apparaissent ponctuellement... Le gros défaut est la proximité du site de l'autoroute. il jouxte l'autoroute sur sa limite nord cette situation explique aussi probablement le fait que ce site ait été retenu pour ce projet...Dans d'autres régions une pelouse sèche sur milieu karstique de ce type pourrait faire l'objet d'une protection.

Très interpellé par ce type de projet en totale contradiction avec les politiques nationales et régionales de réduction de l'artificialisation des sols, j'ai été voir le scot du PNRGC qui mentionne en effet cette parcelle dans l'atlas du schéma de renouvellement des énergies renouvelables... c'est la seule parcelle dans le secteur avec une seconde au dessus de Millau. Il est incompréhensible qu'un projet de ce type mobilise 8ha de milieu remarquable sur le territoire de la commune de la cavalerie déjà très impactée par une artificialisation des sols trop importante au regard des enjeux et du potentiel naturaliste du Causse du Larzac.

Le potentiel floristique et entomologique est largement sous estimé dans l'étude d'impact lié probablement à des prospections insuffisantes et mal réparties sur la saison. Une visite de ma part sur site le 15/09/2020 laisse apparaitre une population d'orthoptères très conséquente qui n'est pas mentionnée dans l'étude, la présence de rapaces: Vautours fauves, faucon crécerelle ( couple) Elanion blanc ( couple) , Stationnement d'alouette des champs (stationnement migratoire) sur une sortie d'1/2 heure sur site: espèces pour partie non signalées dans l'étude d'impact ( ce qui laisse supposer un niveau des prospections surement insuffisant) ...Ce type de pelouse de causse a tendance à se réduire sur le Larzac. Plus généralement je trouve inadmissible que malgré une politique nationale et régionale affichée sur l'arrêt de l'artificialisation des sols, ce type de projet soit encore d'actualité qui plus est sur le territoire d'un PNR...En tout cas milieu naturel d'intérêt et secteur de chasse des rapaces et petits prédateurs du causse. la biodiversité difficile à inventorier sur la période couvrant l'avis d'enquête publique (fin d'été) est probablement très largement sous-estimée et très mal inventoriée dans l'étude au regard de la richesse connue sur les parcelles de causses voisines ( base de donnée FAUNE TARN AVEYRON- biolovision:<https://www.faune-tarn-aveyron.org> et base de donnée CEN :<http://www.webobs.cen-mp.org/> ).

Je partage et insiste sur l'analyse de l'étude d'impact faite par la mission régionale d'autorité environnementale en particulier les points 2 et 3 qui précisent les lacunes de l'étude sur les inventaires faunistiques et la caractérisation des milieux naturels en présence.

La suppression d'un secteur de prospection et de chasse, et la création d'un secteur d'évitement pour les Vautours et Gypaètes peuvent présenter un danger vis à vis des éoliennes du parc des Baumes potentiellement dangereux ( LPO GC - LPO 12). Cet aspect n'est pas abordé dans l'étude.

Petite remarque également sur le bilan carbone économisé qui ne prend pas en compte la fixation du carbone annuelle par une parcelle agropastorale,; et calcul biaisé par l'évolution de la proportion d'énergie renouvelable en constante augmentation qui fait d'autant baisser l'économie carbonée le calcul prend il l'implantation et la remise ne état du site?)....

Conclusion : le développement des énergies renouvelable doit être encouragé sur les surfaces déjà anthropisées. l'artificialisation des milieux naturels à fort enjeux doit être proscrit au vu de l'érosion actuelle de la biodiversité. C'est le cas de cette parcelle dont le potentiel naturaliste n'est pas traduit dans l'étude d'impact. des études complémentaires m'apparaissent nécessaires à minima. la préservation du site présente à coup sur un intérêt patrimonial indéniable qu'il convient de préserver dans le contexte actuel tellement urgent vis à vis de l'érosion de la biodiversité.

Alain Hardy Naturaliste, ornithologue, correspondant du MNHN.